



JOUY-EN-JOSAS
VIDE GRENIER
Dimanche 23 juin 2019
de 8h30 à 18h
Au centre ville
Installation à partir de 6h.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de remplir en majuscules et renvoyer ce dossier avant le 12 mai 2019 à Mairie de Jouy-en-Josas – Service Evénementiel – 19 avenue Jean Jaurès - 78350 – JOUY EN JOSAS

Nom / Prénom :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Document d'identité (photocopie à joindre obligatoirement) : Carte identité Passeport

N° délivré le /.... /..... par de.....

Je réserve un emplacement pour le **VIDE GRENIER du 23 juin 2019** à JOUY-EN-JOSAS (*mettre une croix*) :

- 1 emplacement 4 mètres linéaires** **28 € Jovaciens** **32 € extérieurs**
 2 emplacements 8 mètres linéaires **56 € Jovaciens** **64 € extérieurs**
 3 emplacements 12 mètres linéaires **84 € Jovaciens** **96 € extérieurs**

Aux CONDITIONS DE RESERVATION suivantes : (4 mètres linéaires x 2 mètres de profondeur)

Tarif pour les Jovaciens sur présentation d'un justificatif de domicile

Pour que ma demande soit prise en compte (l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet) :

→Je prends connaissance du règlement stipulé au verso et je m'engage à le respecter.

→Je signe ce document (renseignements identité obligatoires).

→Je joins le chèque de règlement à l'ordre du Trésor Public.

Téléphone : 01-39-20-11-21 / e- mail : even@jouy-en-josas.fr

Fait le : _____ à _____ .

Signature

Règlement au verso à signer obligatoirement →



RÈGLEMENT

- 1 - L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs
- 2 - Les ventes de produits consommables, d'objets et de meubles neufs ne sont pas tolérées.
- 3 - L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée
- 4 - L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule
- 5 - La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées aux associations Jovaciennes
- 6 - Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé **si le dossier d'enregistrement est incomplet.**
- 7 - L'organisateur se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8h00. L'installation s'effectuera entre **6h00 et 8h30**
- 8 - Les places affectées par l'organisateur ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour du vide grenier.
- 9 - **La somme versée pour la réservation ne pourra en aucun cas être remboursée.**
- 10 - Les véhicules seront garés sur l'un des parkings en dehors de l'aire du **vide-grenier. Les véhicules ne sont pas tolérés sur le site du vide grenier. Le plan de circulation et de sécurité sera strictement respecté.**
- 11 - Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité.
- 12 - Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 8H30 à 18H et à quitter les lieux avant 19H30 en ayant débarrassé **et nettoyé correctement** l'espace occupé.
- 13 - Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles. Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser **un dossier unique** regroupant les divers demandeurs; les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte.
- 14 - Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 6h00
- 15 - Buvette et petite restauration possibles sur le site.
- 16 - ***Se munir de son matériel : table, chaise, parasol..... (quel que soit le temps il est conseillé de se munir d'un parasol).***

Fait à :....., le :.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » valant approbation du règlement